



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:  
08.09.2006  
Date de la convocation des conseillers :  
08.09.2006  
point de l'ordre du jour no:  
10-B

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 septembre 2006

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, échevins,  
Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen,  
Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,  
Clement, secrétaire communal  
**Absents :** Braz, Tonnar, échevins, Maroldt, conseiller

### Le Conseil Communal;

Objet: Recensement fiscal et relèvement des chiens annuel,  
indemnités à allouer aux recenseurs

Vu sa délibération du 8 novembre 2000 portant fixation des indemnités revenant aux personnes chargées du recensement fiscal et du relèvement des chiens ;  
Considérant qu'il y a lieu d'adapter ces indemnités ;  
Considérant que la participation de l'Etat reste inchangée ;  
Considérant que la Ville compte approximativement 15.000 ménages ;  
Considérant que la Ville compte approximativement 1.500 chiens ;  
Vu l'article 3/0112/6131/011 des dépenses ordinaires ;  
Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide à l'unanimité**

d'appliquer les indemnités suivantes :

- Participation à la conférence d'instruction : **15,00 €**
- Ménage recensé : **3,30 €** [ - 0,42 – 0,12 (par Etat) = 2,76 € (par Ville) ]
- Chien Recensé : **1,70 €**

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 22/09/2006  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,